



\*\*\*\*\*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

Le **jeudi 26 juin 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30 sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

### **Etaient présents :**

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI (*jusqu'à 12h07 – délibération n° 19 incluse*), Mme BENÂTRE, Mme HAKEM (*jusqu'à 11h50 – délibération n°16 incluse*),  
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC,  
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)  
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV),  
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

### **Étaient représentés :**

Elus représentant l'EPCI : Mme PIAU (pouvoir à Mme BROSSEAU), M. PRAS (pouvoir à Mme BENÂTRE),  
Personnalités qualifiées : Mme TRICOT (pouvoir à Mme COUSSINET-NDIAYE), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. QUÉRO),  
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSANI)  
Représentant de la CAF : M. DEPLANQUE (pouvoir à M. QUÉRO),  
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme BENÂTRE),  
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE (pouvoir à Mme BROSSEAU),  
Membres représentant les locataires : Mme SALIMY (pouvoir à M. BERTIN),

**Absents excusés** : M. GOURET et M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

**Démissionnaire** : Mme LEFEVRE

### **Assistaient à la séance :**

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,  
Mme BOIDIN-LAHLLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,  
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,  
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,  
M. AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),  
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat (*à partir de 11h55*),  
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,  
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 26 juin 2025

**Délibération n° 26/25 DGAR**

**Objet : NANTES – 64 RUE DE L'ETIER – VENTE DES LOCAUX PROFESSIONNELS DE NANTES METROPOLE HABITAT AU PROFIT DE LA VILLE DE NANTES – EVOLUTION DU PATRIMOINE**

**Considérant que :**

### **I – Contexte**

Suivant acte du 26 juillet 2012, l'Office a acquis auprès de la société Rexel France, un bâtiment à usage commercial, comprenant des bureaux et un entrepôt, sis au 64 rue de l'Etier à Nantes.

Ces locaux (groupe 385), situés sur la parcelle cadastrée BP 413 d'une superficie de 11 075 m<sup>2</sup>, regroupent :

- une partie entrepôt, ateliers menuiserie, peinture et mécanique, magasin, vestiaires, locaux sociaux et archives en rdc pour environ 3 015 m<sup>2</sup>,
- une partie bureaux au rdc et 1<sup>er</sup> étage pour environ 1 059 m<sup>2</sup>.

A cela s'ajoutent en extérieur 45 places de stationnement, 4 bornes électriques pour recharge véhicules et 2 aires de lavage.

Le bâtiment date des années 1990 et a été rénové en 2012.

La Ville de Nantes a fait part de son intérêt pour ce site pour offrir de meilleures conditions de travail à une partie des équipes de la Direction Nature et Jardins.

Cette opportunité répond à la politique d'optimisation des coûts de gestion de l'Office conformément aux recommandations formulées par l'ANCOLS. Elle constitue également une démarche stratégique de reconstitution des fonds propres, après treize années d'exploitation ayant permis l'amortissement du bien, et ouvre la perspective d'un transfert vers un site plus adapté à nos besoins actuels, avec une emprise mieux dimensionnée et un coût de fonctionnement maîtrisé . Le projet intègre des enjeux territoriaux, managériaux, économiques et environnementaux.

## **II – Action proposée**

Compte-tenu du contexte précité, Nantes Métropole Habitat prévoit de céder à la Ville de Nantes les locaux professionnels sis 64 rue de l'Etier à Nantes (parcelle cadastrée BP 413).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Conseil d'Administration – évolution du patrimoine : 26 juin 2025
- Bureau du Conseil d'Administration – cession : 3 juillet 2025
- Signature de l'acte de vente : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025

## **III – Conclusions**

- . Vu l'article R421-16-5° du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu l'acte d'acquisition des locaux par Nantes Métropole Habitat en date du 26 juillet 2012,
- . Vu la délibération du Conseil Municipal de Nantes du 20 juin 2025 approuvant cette acquisition,
- . Vu l'exposé qui précède.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ**

**Approuve,**

L'évolution du patrimoine de l'Office par la vente des locaux professionnels sis 64 rue de l'Etier à Nantes, au profit de la Ville de Nantes.

*Pour information, le prix de la cession s'élève à environ 5 100 000 € HT et net de taxe.*

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.***

Le 26 juin 2025



Le Président du Conseil d'Administration  
**Thomas QUERO**

## Locaux NMH – 64 rue de l'Etier – Nantes

